



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE

25, RUE KESSLER
63000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
ESACM@ESACM.FR
WWW.ESACM.FR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR COURS ET STAGES PUBLICS

PRÉAMBULE

L'école supérieure d'art de Clermont Métropole est un établissement d'enseignement supérieur public. Sa mission principale réside dans la formation en arts visuels, afin de délivrer deux diplômes d'état option art : le DNA (grade licence) et le DNSEP (grade master).

L'ÉSACM propose également un 3e cycle dans lequel des chercheur·es déploient un travail de recherche sur 3 ans et peuvent passer le DSRA (Diplôme Supérieur de Recherche en Art).

Au titre de sa mission d'enseignement supérieur, l'ÉSACM dispense des ateliers et stages préparatoires aux examens d'entrée des écoles supérieures d'art, tout au long de l'année.

Enfin, l'école organise :

- des cours et stages publics qui se déploient tous les soirs de la semaine et les samedis matins pour les cours hebdomadaires,
- des stages ponctuels en sculpture et linogravure sur des weekends,
- des ateliers et stages d'arts plastiques pour les adolescents.

Le présent règlement fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de ces cours et stages publics.

Il en est remis un exemplaire à chaque inscrit·e (et/ou ses parents) au moment de l'inscription, afin qu'ils-elles puissent s'y référer en toute circonstance utile.

L'inscription à l'école implique l'acceptation complète et sans réserve de ce règlement.

Les personnes qui ne se conforment pas à ces dispositions peuvent se voir refuser leur réinscription ou se voir radier pendant l'année en cours (les droits d'inscription restent acquis) par la direction de l'établissement.

INSCRIPTIONS

1. Modalités d'inscription

L'inscription aux cours et stages publics se fait sur dossier. Le calendrier des inscriptions et pièces constitutives de ce dossier sont communiqués sur le site de l'école (Communication des informations au début du mois de juin / Inscriptions à partir de fin juin).

Le dossier est à transmettre à l'accueil de l'école selon les modalités d'inscription établies afin de procéder à l'inscription administrative aux cours ou stages choisis.

Pour les cours publics, les inscriptions sont ouvertes pendant 15 jours. Pendant ce délai, il sera possible de déposer ou envoyer par courrier un dossier d'inscription complet (Formulaire d'inscription, attestation d'assurance, photo d'identité) pour un créneau de cours.

Tout dossier incomplet et hors délai ne sera pas pris en compte. L'ÉSACM n'accepte aucun inscription ou réinscription par téléphone, simple lettre ou mail.

A compter de la rentrée 2025-2026, et en raison d'un grand nombre de demandes, les inscriptions seront traitées par tirage au sort aléatoire grâce à un outil en ligne (<https://www.legavote.fr/>). Cet outil informatique réalisera un classement qui permettra de sélectionner les 20 élèves par cours et de générer une liste d'attente, mobilisable jusqu'au 31 octobre en cas de désistement.

Les 20 élèves sélectionnés seront contactés par mail et invités à finaliser leur inscription en procédant au règlement dans les quinze jours. Une confirmation d'inscription sera ensuite adressée par mail.

L'ÉSACM est seule décisionnaire et responsable des modalités d'inscription et de l'établissement des listes d'élèves retenu-es dans chaque cycle. En raison de cette prérogative, l'ÉSACM ne traitera aucun recours.

Au bout de 4 années dans un même cours, le·la participant·e sera automatiquement placée sur liste d'attente au moment de sa réinscription pour une 5e année. Il·elle peut sinon demander l'inscription dans autre cours, ou être ré-orienté·e vers des lieux de pratique adaptés à ses attentes.

Les cours hebdomadaires se déroulent généralement de septembre à mai, hors vacances scolaires et jours fériés, selon le calendrier établi par l'ÉSACM, et partagé avec les participant·es en début d'année.

Pour les stages publics, les dossiers sont traités par ordre d'arrivée, sans hiérarchie ou priorité (selon les places disponibles).

2. Désistement, abandon, changement de cours

Cours publics hebdomadaires

L'inscription aux cours publics hebdomadaires a valeur d'engagement à l'année.

Le premier mois de cours donne lieu à une possibilité de désistement avec remboursement, de façon à permettre à chaque inscrit·e de s'assurer de l'adéquation des contenus à ses attentes.

En cas de désistement avant la mi-octobre, un remboursement pourra être effectué, dans le respect des règles de la comptabilité publique (délais réglementaires).

En cas d'abandon en cours d'année universitaire, aucun remboursement ne sera effectué, excepté en justifiant de raisons médicales ou cas de force majeure sur justificatifs à l'appréciation de la direction.

Aucun changement de cours n'est possible en cours d'année, même pour un cours identique un autre jour de la semaine. Chaque groupe avance à son rythme et les enseignant·es ne peuvent pas coordonner des modifications dans la composition des groupes.

Stages ponctuels

En cas d'empêchement, la personne inscrite doit prévenir de son absence en adressant un mail à accueil@esacm.fr au moins 48h avant le début du stage.

Aucun remboursement ne pourra être effectué, excepté en justifiant de raisons médicales ou cas de force majeure sur justificatifs à l'appréciation de la direction.

3. Annulation des cours

En cas d'absence d'un·e enseignant·e, ce·tte dernier·e sera remplacé·e ou son cours reporté dans la mesure du possible. Les participant·es sont prévenu·es par mail ou appel téléphonique aux coordonnées transmises lors de l'inscription.

En cas d'annulation d'un cours, aucun remboursement ne sera effectué.

TARIFS

Les différents tarifs d'inscription aux cours et stages sont fixés par délibération du conseil d'administration.

Les chèques d'inscriptions aux cours hebdomadaires sont encaissés mi-octobre et ceux des stages la semaine suivant leur déroulement.

HORAIRES

Cours publics hebdomadaires

Du lundi au vendredi, les cours commencent à 18h, et se terminent à 20h45, pour permettre une fermeture de l'école à 21h.

Le cours du samedi matin commence à 9h et se termine à 11h45 pour permettre une fermeture de l'école à 12h.

Stages ponctuels

Les horaires sont mentionnés sur le site internet de l'école.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Les personnes inscrites doivent être couvertes par une assurance responsabilité civile garantissant tout dommage causé de leur fait. Cette assurance est obligatoire pour pouvoir participer aux enseignements dispensés dans les locaux et hors des locaux de l'école. Une attestation annuelle doit être remise à chaque inscription.

De son côté, l'école est couverte par une assurance Responsabilité Civile protégeant les usagers de l'établissement.

LOCAUX ET SÉCURITÉ

Il est demandé à chaque participant·e, après chaque séance, de ranger et nettoyer le matériel éventuellement mis à disposition et de laisser les locaux mis à sa disposition en bon état de propreté.

Tout matériel déplacé (tables, chaises, etc..) doit, après usage, être rapporté dans le local où il a été pris et, si nécessaire, nettoyé avant sa remise en place.

En dehors des espaces dévolus à cet effet (cafétéria), il est strictement interdit d'apporter de la nourriture.

Les animaux sont interdits également dans l'enceinte de l'établissement.

Nota : Un défibrillateur et une trousse de secours sont disponibles à l'accueil de l'école.

Des extincteurs sont présents dans ou à proximité des espaces de travail.

RESPECT DES PERSONNES

Chaque programme est pensé dans sa globalité, et toute perturbation qui altère le bon déroulement des cours nuit à la qualité de la proposition.

Le respect des horaires est également attendu de la part de chacun·e, ainsi que le respect des lieux et de la communauté scolaire, en conformité avec les règles élémentaires de bienséance, d'hygiène et de sécurité.

Bienveillance

Les participant·es se doivent d'adopter une attitude correcte dans le respect des personnes, notamment des enseignant·es, des artistes invité·es, des contenus proposés, ou des autres membres du groupe.

L'ÉSACM entend mettre en place les conditions de l'expérimentation pour chaque élève, dans un environnement sécurisant, soutenant, et ouvert. Chaque groupe s'inscrit dans une logique de partage de compétences et d'apprentissage mutuel. Aussi, aucun comportement dénigrant ne sera admis.

Lors de la présence d'un modèle vivant, aucune remarque discriminante ou attitude malveillante ne saurait être tolérée.

FOURNITURES

Les fournitures, l'outillage et le matériel personnels sont à la charge des participant-es. Des fournitures spécifiques (terre, encres, plaques gravure) peuvent être mis à disposition par l'école selon les règles propres à chaque cours ou stages.

TRAVAUX DES PARTICIPANT-ES AUX COURS ET STAGES

Les travaux réalisés à l'école par les participant-es sont la propriété de ces dernier-es, même s'ils ont bénéficié d'une aide matérielle de l'école pour leur élaboration.

Il appartient à leurs auteur-rices de les identifier et les emporter en fin de séance/stage. L'école ne pourra être tenue responsable d'éventuelles dégradations ou disparitions.

DROITS À L'IMAGE

A des fins de communication et de documentation, l'ÉSACM est amenée tout au long de l'année à produire et à diffuser des prises de vue (photo/vidéo) de situations de travail et ou de présentations des réalisations produites. Ces diffusions n'ont pour objectif que d'informer et de communiquer sur l'école, ses formations et ses activités. Il s'agit principalement de supports numériques (site internet, réseaux sociaux, etc.) mais ces prises de vue peuvent également être partagées dans la presse.

A ces fins, lors de l'inscription, il est demandé aux participant-es élèves ou leurs représentants légaux (cas des mineurs), d'autoriser ou non l'établissement, à produire et diffuser toute prise de vue des personnes élèves concerné-es et des travaux réalisés dans le cadre des activités de l'école.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies principalement lors des inscriptions sont nécessaires à la gestion des activités administratives (listes de mailing et d'appel en cas d'absence, statistiques, etc.), mais également dans le cadre d'événements imprévus touchant à la sécurité des utilisateur-rices de l'école.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à l'administration.

En application de l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne inscrite bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent sur simple demande à l'accueil de l'établissement.

BIBLIOTHÈQUE

L'inscription aux cours hebdomadaires à l'année confère la possibilité d'accéder à la bibliothèque de l'ÉSACM et à son fonds documentaire spécialisé en art contemporain (Consultation sur place et service de prêts en fonction des catégories de documents).



Membre du site
UCA
UNIVERSITÉ
Clermont
auvergne

+
**clermont
auvergne
métropole**

Soutenu par
**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
Culture
Patrimoine

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

VILLE DE
**CLERMONT
FERRAND**

MICHELIN
FONDATION
D'ENTREPRISE